

Lettres québécoises

Un livre sur mesure. Ouvertures et conséquences de l'autoédition

Jean-François Caron

Numéro 140, hiver 2010

URI : id.erudit.org/iderudit/62464ac

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

ISSN 0382-084X (imprimé)
1923-239X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Caron, J. (2010). Un livre sur mesure. Ouvertures et conséquences de l'autoédition. *Lettres québécoises*, (140), 13–16.

Tous droits réservés © Lettres québécoises inc., 2010

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne. [<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>]



Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. www.erudit.org

Un livre sur mesure

OUVERTURES ET CONSÉQUENCES DE L'AUTOÉDITION

Dans une lettre polie mais directe, l'éditeur a dit non. Que faire de cette pile de feuilles qui repose maintenant dans le néant, sans destin évident? Le plus souvent, le manuscrit sera glissé dans un tiroir, où il rejoindra peut-être d'autres inédits...

C'est sans compter l'apport de la démocratie et du libéralisme qui ont fait leur œuvre aussi dans le secteur de l'édition. Différentes avenues s'offrent à l'auteur qui a sué sur son récit et qui refuse de le voir s'empoussiérer dans le fouillis d'une commode. Alors que le désespoir pourrait en pousser plusieurs à l'auto-dafé, certaines solutions s'offrent encore à ceux qui sentent véritablement comme une urgence le besoin d'être lus — ou à tout le moins, publiés.

Déclinons l'éventail de ces possibilités qu'a l'auteur frustré par le refus des comités de lecture des maisons d'édition. D'abord, s'il a beaucoup d'énergie et de moyens, ledit auteur peut créer sa propre maison d'édition, un bateau (ivre?) duquel il sera seul capitaine. Inutile de se préoccuper des œuvres d'autrui : on parle alors d'une structure fantôme d'édition¹, qui ne sert que l'égo de son auteur-fondateur. C'est un masque dont l'aura plaira à d'éventuels lecteurs qui pourraient croire au sérieux de l'entreprise. Rappelons que *Le tour de ma vie en 80 ans* de Marguerite Lescop, publié par l'intermédiaire d'une telle maison d'édition personnelle (Lescop, 1996), a été vendu à plus de cent mille exemplaires, et réédité par les Éditions Guy Saint-Jean en 2007. Toutefois, l'exercice a parfois son revers : le subterfuge ne reste jamais secret bien longtemps, et il est parfois perçu comme une trahison par le lecteur qui en prend connaissance.

Il reste donc l'édition à compte d'auteur et l'autoédition, ainsi que toutes les déclinaisons qui se trouvent entre ces deux pôles. Dans le premier cas, un éditeur fournit des services (et son sceau) à un auteur en échange d'une rémunération — on dira alors généralement que l'auteur paie pour la maquette de son livre à publier et que l'éditeur à compte d'auteur s'occupera du reste. Le fournisseur de service exerce alors généralement un contrôle éditorial, imposant un cadre plus ou moins serré à l'auteur qui l'interpelle.

Dans certains cas, les frais engagés peuvent alors être très élevés, et de nombreux détracteurs de l'édition à compte d'auteur mettent en garde les écrivains qui n'ont pas pu trouver leur écurie. Car alors, ce sont les auteurs qui sont les clients de ces maisons d'édition, non pas les lecteurs ou les libraires. Ce que ça change? Nul besoin de promouvoir l'ouvrage une fois qu'il aura été dûment imprimé et relié. Selon le Français Marc Autret, à qui l'on doit *150 questions sur l'édition* (L'Oie plate) et qui a travaillé plusieurs années pour le CALCRÉ (Comité des

auteurs en lutte contre le racket de l'édition), «l'édition à compte d'auteur n'emporte sur le plan commercial qu'une obligation de moyens, pas de résultat²». Ainsi, l'auteur qui aura déjà payé un certain montant «pour la maquette de son livre» (certaines maisons d'édition européennes demandent plus de trois mille euros, ce qui laisse croire que l'auteur-client paie pour bien plus que la maquette) devra encore investir temps et argent dans la promotion et la distribution de son œuvre.

À l'opposé, lorsqu'on parle véritablement d'autoédition, aucune ligne éditoriale n'est imposée par l'organisme qui fournit le service d'édition, et l'essentiel des frais se résume à la production même du livre. Or, il est plutôt difficile de faire la part des choses, la majorité des organismes préférant présenter son offre comme de l'autoédition plutôt que d'admettre qu'il fait de l'édition à compte d'auteur, une expression qui a plutôt mauvaise réputation.

LA CENSURE DU MARCHÉ

À travers le monde se multiplient les organismes qui proposent aux écrivains amateurs d'autoéditer le livre de leur choix — ou d'en faire une édition à compte d'auteur, à mots couverts. Leur position est d'offrir une solution de rechange à ce que certains appellent la censure du marché³, soit la façon dont les choix éditoriaux des grandes maisons d'édition peuvent être influencés par les lois du marché (auteurs connus, thèmes à succès, style digeste, etc.).

À une époque où la démocratie a la cote, il est de bon ton de parler de démocratisation de l'édition. Sans tenir compte — pour l'instant — des conséquences de ce phénomène, on admettra volontiers que son accès a grandement été facilité par les avancées technologiques. Au Québec, manuscritdepot.com a été créé en 2003 par la Fondation Fleur de lys, qui cherche aujourd'hui à offrir une voie de remplacement à l'américaine Lulu.com, à qui l'on reproche d'accaparer le marché québécois. Serge-André Guay, le président éditeur de cette fondation, qui fait figure de pionnier québécois de l'édition en ligne avec impression à la demande, blâme aussi le manque d'implication de Lulu.com dans le choix des livres qui seront publiés, laissant la porte ouverte à l'erreur, au plagiat et à la fraude. L'homme aurait d'ailleurs débusqué en 2009 un cas d'usurpation d'identité dont était victime l'auteur et historien Léandre Bergeron. Un homme aurait en effet tenté de publier un livre intitulé *La langue québécoise*, qu'il avait signé du nom de l'écrivain québécois. L'autoédition ouvrirait donc la porte à certains abus.

La démocratisation de l'acte éditorial a aussi ses inconvénients, entre autres celui de réduire la qualité globale de ce qui est édité. À la Fondation Fleur de lys, on compare d'ailleurs l'autoédition à un loisir : «la fondation [...] envisage désormais son avenir avec ceux et celles qui font de l'écriture et de la publication de leurs œuvres un simple loisir, bref, avec les amateurs⁴.»

De la même façon, on est très prudent du côté de lepublieur.com. Après la création de l'organisme en 2002, son fondateur, le Français Jean-Marc Savoye, mettait cartes sur table au cours d'une entrevue accordée au quotidien suisse *Le Temps* : «Dans les pays francophones, on a tendance à sacraliser l'écriture, à la confondre avec la littérature. Or, on peut écrire et publier toutes sortes de choses : l'histoire de sa vie, de sa région, des recettes. C'est un fondement de la démocratie⁵.»

La clientèle cible des sites d'autoédition et d'édition à compte d'auteur représente d'ailleurs essentiellement le nombre de ceux qui ont été frustrés de voir leur manuscrit refusé par des éditeurs traditionnels. Et ils sont nombreux, si on en croit



la Fondation Fleur de lys, qui claironne que 90 % des manuscrits essuient un refus lorsqu'ils parviennent chez un éditeur. Avec *imprimermonlivre.com*, un service parisien, on va jusqu'à suggérer que l'autoédition permettra à l'auteur de se démarquer auprès des éditeurs : « Le livre aura plus d'impact et sera plus original qu'un manuscrit pour distinguer votre œuvre de celles des autres auteurs. Vous augmentez ainsi vos chances d'être remarqué par les professionnels du livre. » Peut-être la mise en page et une couverture rigide permettront-elles au livre de convaincre qu'il mérite une place sur le marché? Sinon, il aura au moins existé, peut chercher à se convaincre l'autoéditeur.

LA PREMIÈRE VAGUE

S'il est vrai que les nouvelles technologies ont contribué à l'essor d'un marché pour le livre autoédité, le phénomène de l'autoédition ne date pas de la dernière pluie. Comme dans plusieurs colonies qui ont profité des réseaux d'édition de leurs métropoles, l'histoire littéraire du Québec est étroitement associée à celle des maisons d'édition françaises qui ont étiré — ou non — leurs tentacules outre-mer.

Au début du ^{xx}e siècle, la place réservée aux auteurs canadiens-français dans le marché du livre est infiniment petite. En 1914, dans le catalogue de la librairie Garneau — dont la clientèle se trouvait essentiellement dans les collèges, les couvents ainsi qu'à l'université —, seulement 3 % étaient des écrivains canadiens francophones. Le problème trouvait sa source dans l'attitude conservatrice des rares éditeurs établis (Beauchemin, qui publiait 15 % de tous les ouvrages littéraires au cours des deux premières décennies du siècle, aussi J.-P. Garneau ou Granger frères). Pour Jacques Michon, auteur de *Histoire de l'édition littéraire au Québec au ^{xx}e siècle*, cette situation est redevable au marché du livre : « La faiblesse de la demande pour les œuvres locales n'encourage pas les imprimeurs et les libraires à prendre des risques⁶. »

Plusieurs auteurs se tournaient alors vers l'autoédition, qu'ils finançaient grâce à des campagnes de souscription auprès du public, une méthode déjà présente au ^{xix}e siècle. Ainsi, avant même que le livre soit publié, les lecteurs couvraient — au moins en partie — les coûts de son édition.

En 1903, Louis Fréchette est déçu par l'insuccès de *La Noël au Canada*, dont la première version avait été éditée en anglais par un éditeur torontois — aucune commune mesure avec *La légende d'un peuple*, publié plus tôt. Même en faisant des affaires avec de véritables éditeurs, il se voit forcé de s'engager à promouvoir et à distribuer personnellement 1 000 exemplaires de la version française. Dans une correspondance, la même année, Louis Fréchette se plaint de l'absence d'éditeurs littéraires sur le territoire canadien : « Nous n'avons pas d'éditeurs ici, nous n'avons que des imprimeurs. C'est-à-dire que l'auteur doit tout déboursier, et puis voir à la vente lui-même⁷. »

Fréchette n'a pas tort. De 1900 à 1920, nombreux sont les auteurs qui doivent autoéditer leur ouvrage, en assurer la promotion et la distribution. Au cours de ces deux premières décennies, on parle d'une moyenne de 15,6 % des romans, 25,8 % des recueils de poésie et 31,3 % des œuvres dramatiques dont l'existence repose sur les épaules de leur auteur. En effet, près du quart des livres publiés pendant ces vingt années (24,1 %, soit 161 des 668 livres publiés, tous types d'édition confondus⁸) suivaient alors cette voie.

À l'attitude frileuse des maisons d'édition vient s'ajouter un autre facteur décisif dans le choix de nombreux auteurs de l'époque d'opter pour l'autoédition : l'influence importante de l'Église catholique dans les secteurs de l'éducation et de l'édition. Ici, on ne parle pas d'une pernicieuse censure du marché, mais d'un véritable musellement idéologique, qui a d'ailleurs forcé certains écrivains à l'exil. Parmi ceux qui ont subi les foudres du clergé, l'auteur de *Marie Calumet*, Rodolphe Girard, qui sera victime du succès de son roman — et de sa stratégie de marketing particulièrement efficace, incluant un battage publicitaire orchestré

Les éditions CARTE BLANCHE

dans *La Presse*, des affiches et des cartes postales. Piqué à vif par les propos tenus dans l'ouvrage, M^{gr} Bruchési condamnera alors publiquement le roman, qui aura tout de même permis à Girard de financer le suivant (*Rédemption*).

Voulant éviter les représailles, Albert Laberge choisira aussi d'autoéditer son roman naturaliste *La Scouine* et préférera être lu par un cercle restreint mais instruit et ouvert d'esprit. Malgré un tirage que Jacques Michon qualifie avec justesse de « très confidentiel », plusieurs exemplaires de *La Scouine* n'auront jamais trouvé preneur trente ans après sa publication.

RETOUR VERS LE FUTUR

Signe des temps, l'autoédition n'est plus forcée par des impératifs idéologiques aussi évidents qu'à l'époque de *Marie Calumet* et de *La Scouine*, alors qu'elle était pratiquement un outil de résistance. Aujourd'hui, elle est généralement le résultat d'une réflexion touchant le désir d'un épanouissement personnel et la liberté d'expression.

Dans une lettre d'opinion adressée au journal *Le Devoir*, le directeur fondateur des Éditions Liber, Giovanni Calabrese, faisait ce constat de la situation :

Les nouvelles technologies permettent [...] de se passer de toute forme de choix, d'échapper en somme au jugement. On se passera donc de l'éditeur, du libraire, du bibliothécaire, du critique, éventuellement du professeur, comme dans l'auto-médication on se passe du médecin. Directly to the consumer⁹.

Voilà qui n'est pas sans charmer les écrivains qui redoutent le jugement d'autrui.

Les auteurs en herbe — en fait, tous ceux qui sont émoussés à l'idée de publier un livre, comme nous l'avons vu plus tôt — sont donc dans la mire des « publieurs » de tout acabit et des éditeurs à compte d'auteur. Mais on vise plus particulièrement ceux qui se sont sentis lésés par les refus qu'ils ont essayés lorsqu'ils ont fait parvenir un manuscrit à des éditeurs traditionnels.

La frontière est mince entre la frustration d'un rejet par un comité éditorial et celle d'une véritable censure. Aussi les organismes offrant le service de l'autoédition se défendent-ils souvent d'exercer un quelconque contrôle sur les œuvres : « Nous sommes "publieurs", pas censeurs », proclame *lepublieur.com*. Or, en quelques lignes, l'organisme créé en 2002 par Jean-Marc Savoye a tôt fait d'imposer des limites à cette liberté d'expression chère aux auteurs, se réservant « le droit de refuser de publier — sans avoir à le justifier — un texte qui ne [lui] conviendrait pas ». Même chose pour l'organe d'autoédition *manuscritdepot.com*, qui s'est donné une politique éditoriale : « La Fondation littéraire Fleur de lys s'assure que le manuscrit respecte sa politique éditoriale à l'égard des bonnes mœurs, de la nudité et de la peine de mort. »

Cette pratique sélective est d'ailleurs critiquée par Christian Mistral, farouche défenseur de la liberté d'écrire :



CHRISTIAN MISTRAL

La politique éditoriale n'admet de contrainte que celle dictée par la Charte des droits et des libertés de la personne, ce que je ne suis pas sûr de comprendre, et avec quoi je suis certain d'être en désaccord. Un artiste ne saurait endosser la moindre limite à son expression. Je suis d'ailleurs sous l'impression que la Charte garantit justement le droit d'écrire ce qui nous chante.

Se rappelant les frustrations qu'il a vécues en début de carrière, Mistral choisit tout de même d'apporter son soutien à la Fondation Fleur de lys. À seize ans, il quittait l'école précocement pour se consacrer à l'écriture avant de vivre sept années sans reconnaissance, se heurtant sans cesse au refus des maisons d'édition. Il s'est d'ailleurs trouvé dans l'obligation d'autoéditer son premier livre. C'est le souvenir de cette époque qui aura fait pencher la balance lorsque Mistral a eu vent du projet de Serge-André Guay. « Ma première réaction a été celle d'un auteur confirmé, arrivé, parvenu : j'ai rigolé. Puis j'y ai pensé, en fait l'idée ne m'a pas quitté, jusqu'à ce que m'apparaisse l'évidence : que c'était plein de bon sens, et que je le savais par expérience. J'avais juste failli l'oublier¹⁰. » Pour officialiser son soutien, il a d'ailleurs autoédité sur le site manuscritdepot.com son recueil intitulé *Fatalis*, initialement publié chez XYZ éditeur (1992).

Autre initiative québécoise, la maison d'édition Carte blanche, dont le siège social est montréalais, propose en toute clarté un service d'édition à compte d'auteur, qui peut être accompagné par des services de promotion et de distribution en librairie, au choix de l'auteur. Sa politique relative aux droits d'auteur semble impeccable, fournissant même sur demande les documents originaux de mise en page et de couverture, qui demeurent la propriété de l'auteur. La maison exige toutefois de compléter toutes les étapes de production elle-même. Jusqu'ici, 135 auteurs se sont prévalus de cette carte blanche.

SEUL MAÎTRE À BORD

Sur le site lettreslivre.com, le Français François Bon, entre autres biographe des Rolling Stones (Fayard) et de Bob Dylan (Albin Michel), s'est intéressé au phénomène de l'autoédition, à cette façon dont l'auteur réussit ainsi à se débarrasser de

toute influence extérieure : « L'intervention alors de l'écrivain n'est plus soumise à ce tri, de même que l'instance technique qui était l'apanage [de l'éditeur] lui est conférée en totalité, l'instance critique que le cloisonnement isolait se volatilise aussi. » Seul maître à bord, l'auteur suit le parcours qui lui chante. Une bonne chose ?

Pour ceux qui désirent à tout prix publier, sans doute. C'est la littérature, toutefois, qui en souffrira. Car devant un site de diffusion de livres autoédités, le lecteur se retrouve comme dans un cabinet des curiosités qui prendrait des airs de bazar encombré, perdu face à une immense collection d'objets de valeur très inégale. Plus d'un million d'auteurs n'ayant pas eu recours à des éditeurs professionnels ont utilisé lulu.com, site qui se vante d'ailleurs d'en publier mille nouveaux chaque jour. De quoi décourager même les plus grands passionnés de lecture.

L'auteur aussi aura tôt fait de déchanter car, dans ce contexte de surabondance, la promotion de son ouvrage — qui lui incombe — devient un défi particulièrement important. On sait qu'il est déjà difficile pour les livres qu'on trouve dans les catalogues des maisons d'édition traditionnelles de se tailler une place sur le marché... Alors comment ne pas se perdre dans la masse quand on choisit la voix de l'autoédition ? Si en plus son contrat implique la cession de droit d'auteur à titre gratuit pour un nombre préétabli de livres — 1 000, chez L'Harmattan — l'exercice risque fort de ne pas être rentable.

Certains sites qui proposent des services d'édition à la carte multiplient les conseils pour encourager — et sans doute rassurer — ceux qui s'improvisent à la fois auteurs et éditeurs. Toutefois, les histoires de succès ne sont pas légion...

MÊME RECONNUS

Malgré la tendance lourde des sites d'autoédition de se tourner vers l'écriture de loisir, des auteurs réputés ont tenté le coup de l'autoédition. En mars 2000, aux États-Unis, Stephen King lançait *Riding the bullet* sur le Net, une nouvelle de 66 pages qui fut téléchargée plus de 400 000 fois en 24 heures. La même année, encouragé par cette expérience, le King de l'horreur a voulu tenter le coup de



MARIE LABERGE



DOMINIQUE BLONDEAU

l'autoédition avec un projet épistolaire intitulé *The Plant*. Le projet s'est toutefois soldé par un échec à la suite de la baisse des téléchargements sur le site de l'auteur.

Au Québec, plusieurs écrivains se sont montrés intrigués devant le phénomène — dont Christian Mistral, nous en avons parlé plus tôt. On compte aussi Dominique Blondeau, auteure, blogueuse¹¹ et réviseuse linguistique ayant publié dix-huit livres, et dont le septième roman, *Un homme foudroyé*, recevait en 1986 le prix France-Québec. En 2007, elle assumait totalement l'autoédition de son troisième recueil de nouvelles, *Soleil et cruautés*, publié par l'intermédiaire du site lulu.com. La même année, elle vantait d'ailleurs ce service dans un court article qu'elle cosignait avec deux autres écrivains ayant tenté la même expérience : « Voici que, grâce à la révolution informatique, une nouvelle voie s'offre aux auteurs qui ne veulent pas passer par la filière rigide des éditeurs. » Le texte en question a paru dans le mensuel de l'Union des écrivaines et des écrivains québécois¹².

L'expérience d'autoédition la plus probante, au Québec, est sans aucun doute celle de Marie Laberge, avec son projet épistolaire intitulé *Martha*. La première année, l'auteure a écrit vingt-six missives adressées directement à chacun des 40 000 lecteurs qui s'étaient abonnés — au coût de 33 \$ par abonnement. Il s'agit d'un succès retentissant, une manne pour l'écrivaine qui a réussi à raccourcir la chaîne du livre pour ne garder que ses deux maillons extrêmes — l'auteur et le lecteur.

Avec une telle réception de la part de son lectorat — qui lui est resté fidèle malgré le côté inhabituel de ses démarches —, il était à prévoir que l'auteure réitérerait l'expérience. Déjà, en septembre 2010, les habitués pourront s'abonner à la troisième année des correspondances de *Martha*.

DE PLUS EN PLUS PRÈS

Serions-nous devant l'émergence d'une nouvelle économie du livre? Rien de moins certain. Mais le succès de quelques expérimentations comme celle de Marie Laberge permet de croire qu'un phénomène nouveau pourrait se produire,

en tout cas chez les auteurs ayant déjà une bonne reconnaissance auprès du public — ce succès, d'ailleurs, ne sera pas donné à tous.

Au cours des dernières décennies, la stabilité relative de la chaîne du livre, avec ses acteurs bien campés dans leur rôle — auteur, éditeur, distributeur —, a pu nous laisser croire que chacun devait travailler isolément. Selon François Bon, ce sont les frontières mêmes entre ces rôles traditionnellement bien délimités qui sont actuellement remises en question, voire redéfinies : « L'apparente autonomie de ces trois univers a pu nous faire oublier leur concomitance : on raisonne d'un des trois univers, et le considérant, on aperçoit la frontière avec l'univers voisin¹³. » Un retour sur l'histoire de l'édition québécoise prouve d'ailleurs que les rôles de chacun ont beaucoup évolué avec le temps.

Résultat de cette réorganisation de la chaîne du livre, la réduction de la distance entre l'auteur et le lecteur n'est toutefois pas la conséquence exclusive de l'autoédition. Cette proximité recherchée, on la retrouve aussi dans le phénomène de la multiplication des blogs d'auteurs, chez nous comme chez nos voisins du Sud. C'est ainsi que là où les technologies de l'information devaient isoler les individus, chacun sur son atoll, elles permettent plutôt entre auteur et lecteur un rapprochement... inédit. ■

1. Nous empruntons cette expression que Jean Jonassaint a utilisée dans *Des romans de tradition haïtienne. Sur un récit tragique*, Paris, L'Harmattan, 2002, p. 84.
2. Marc Autret, *Les ficelles du compte d'auteur panaché* sur le site marcautret. free. fr.
3. André Schiffrin, *L'édition sans éditeurs*, Paris, La Fabrique, 1999.
4. Serge-André Guay, « L'écriture et la publication réunies, un loisir de plus en plus prisé en 2010 », sur le site fondation-litteraire-fleur-de-lys. agence-presse.net
5. *Le Temps*, 3 juin 2002.
6. Jacques Michon, *Histoire de l'édition littéraire au Québec au x^e siècle. La naissance de l'éditeur, 1900-1939*, Montréal, Fides, 1999, p. 41.
7. *Ibid.*, p. 55.
8. *Ibid.*, p. 42.
9. « La fin de l'édition », *Le Devoir* (opinions), 14 novembre 2009.
10. Cité sur manuscritdepot.com.
11. Le blog étant aussi une forme d'autoédition, il nous semble opportun de le préciser. Voir dominiqueblondeaumapagelitteraire.blogspot.com.
12. *L'Unique*, septembre 2007, vol. 9, n° 3, p. 4.
13. François Bon, *D'un modèle Ptolémée de l'édition à réviser*, sur le site www.tierslivre.net

infocapsule

Fides, c'est reparti

C'est le Groupe des coopératives scolaires (Coopsco), via sa filiale Les Éditions Saint-Martin — dont Stéphane Lavoie est actionnaire minoritaire —, qui a racheté les Éditions Fides. Le contrat n'est pas encore signé, mais tout laisse croire qu'il n'y aura pas de retour en arrière puisque le directeur attitré, Stéphane Lavoie, déambule dans les bureaux de Fides comme s'il était chez lui. Ce n'est que le 1^{er} novembre que la vente sera finalisée officiellement.

Le futur de Fides n'est pas encore arrêté, mais deux ou trois idées maîtresses seront au cœur de la prise en charge de la maison : d'abord, développer le secteur numérique ; ensuite, faire en sorte que le catalogue se rapproche de plus en plus du secteur scolaire et, finalement, poursuivre la mise en place d'un programme généraliste. Il y a donc une part d'incertitude en ce qui concerne l'ensemble des publications de Fides. Qu'arrivera-t-il du secteur littéraire? du secteur religieux? Pour l'instant, rien n'a été décidé, mais il faudra faire tôt ou tard des choix conformes à la politique de Coopsco qui gère 90 points de vente au Québec liés principalement au secteur scolaire.